



## litige avec assurance emprunteur CSF

Par **kikiladoucetted**, le **06/07/2012** à **14:05**

Bonjour,

En 2009 j'ai fait un achat immobilier avec assurance au CSF, étant à l'Education Nationale depuis 1978. Suite à des ennuis de santé, j'ai été mise en congé longue durée en décembre 2011 avec passage à mi-traitement, l' Education Nationale cumulant les arrêts de travail même séparés de plusieurs années. Logiquement après 3 mois, j'ai contacté le CSF afin d'obtenir une aide, et ai retourné le questionnaire médical rempli. Fort de ce document, le CSF m'a envoyé un avenant pris évidemment unilatéralement, selon lequel je n'avais plus aucune garantie et en plus étais majorée d'une surprime de 100%, sous-entendant que j'avais fait une fausse déclaration. Or cette situation n'est que passagère étant donné que je reprends le travail en septembre.

Je voudrais donc deux choses: recouvrer toutes mes garanties avec la cotisation habituelle de 18,95 euros mensuels d'une part; et bénéficier d'une aide pour les mois pendant lesquels j'ai survécu à mi-traitement vu que dans CSF, le S est pour "social" et le F pour "fonctionnaires".

Pouvez-vous m'aider dans ces démarches ?

Par avance, merci.